



## Déclaration de l'UNSA-Education

au CTSD du 9 AVRIL 2014

Monsieur le Directeur Académique,

Après les élections municipales, un nouveau ministre est arrivé rue de Grenelle. Sa feuille de route s'inscrit dans la priorité à l'Education ré-affirmée le 31 mars par le Président de la République.

Pour l'Unsa Education, cet engagement doit se concrétiser par la poursuite des réformes indispensables à notre système éducatif et le maintien des 60.000 emplois promis lors de la campagne 2012. Au-delà de la loi d'orientation qui fixe l'horizon de l'action ministérielle, de multiples chantiers ont été ouverts et doivent impérativement aboutir. Étroitement liés à la Refondation, ils déclinent aussi bien des mesures éducatives et pédagogiques que de nécessaires évolutions des conditions de travail et de rémunérations des personnels.

La définition du socle commun et sa déclinaison dans les futurs programmes seront des indicateurs majeurs de la volonté de réformer l'Ecole de la République dans le sens de plus de justice sociale. Faute de quoi, ce ne sera que l'habituel ripolinage qui tentera, une fois de plus, de faire illusion.

Simultanément, le temps des personnels doit s'imposer. Pour l'Unsa Education, confiance, reconnaissance, respect et autonomie pédagogique doivent être au rendez-vous sur le terrain. L'ensemble des discussions entamées sur les missions et les conditions de travail doivent maintenant se concrétiser. Ce sont l'engagement et les attentes des 800 000 enseignants et CPE qui doivent être reconnus.

Dans un gouvernement « de combat », le nouveau ministre de l'Education Nationale devra conjuguer audace et dialogue, mais aussi courage politique, pour garder le cap d'une ambition éducative juste pour les élèves comme pour les personnels. Nous voulons lui faire confiance. Cependant, depuis hier après-midi, où le mot « assouplissement » a été prononcé à propos de la réforme des rythmes scolaires, l'UNSA Education est inquiète. Si des assouplissements sont envisagés, ils ne peuvent être qu'infimes et ne doivent pas se faire sans concertation avec les partenaires concernés.

Le CTSD d'aujourd'hui a pour objet la préparation de la rentrée 2014 dans le 1er degré en Seine Maritime. Nous vous avons déjà indiqué notre regret du report après les élections municipales des décisions de carte scolaire dans le premier

degré, report qui handicape une préparation la plus sereine possible de la rentrée scolaire tant pour les personnels que pour les autres acteurs du système scolaire et qui presse vos propres services pour le mouvement des personnels.

Les prévisions du ministère dans le préélémentaire se basent sur des taux de scolarisation et sur les données démographiques 2013 de l'Insee. Au niveau national, les prévisions tablent sur un taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans de 99,5 %. Il n'est que de 93% dans le département. Tout comme est inférieur à la moyenne nationale le taux de scolarisation des 2 ans.

La scolarisation des enfants de maternelle dans notre département mériterait un coup de pouce à la hauteur des enjeux qu'elle porte sur les apprentissages fondamentaux de nos jeunes seinomarins. Quant au taux d'encadrement moyen en élémentaire, celui-ci remonte inexorablement depuis 2010. En clair, le nombre d'élèves par classe augmente chaque année. Notre département est-il suffisamment pourvu en poste d'enseignants au regard des difficultés rencontrées sur notre territoire ? Ne devriez-vous pas demander une rallonge au Ministre ?

Cette dotation ministérielle répartie par Mme le Recteur octroie 17 Equivalents Temps Plein au 1<sup>er</sup> degré en Seine Maritime. L'accompagnement des nouveaux enseignants, les postes gagés (psy et G), la montée en puissance des dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « accueil des moins de 3 ans » restreignent votre marge de manœuvre, vous contraignent à fermer de nombreuses classes et à faire peu d'ouvertures en regard. Pourtant, dans certains secteurs, les moyennes par classe restent élevées et nous avons toujours besoin des moyens de remplacement supplémentaires !

En conclusion, et au regard des moyens qui vous sont octroyés, nous vous demanderons une nouvelle fois de prendre en considération nos interventions sur les situations soumises et d'effectuer vos arbitrages dans le strict respect de l'équité sur tout notre territoire.